

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Travaux d'atténuation de l'érosion des massifs dunaires : enlèvement de points durs, mise en place de pieux hydrauliques, pose de fascines sur le littoral de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche  
Communes de Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Henri LEMOIGNE

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 6 7 | 0 3 1 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11 - Travaux ouvrages et aménagements en zone côtière	Travaux d'aménagement côtiers destinés à limiter l'érosion sur les communes de Bretteville-sur-Ay et de Saint-Germain-sur-Ay : - pose de pieux à Saint-Germain-sur-Ay - enlèvement de déchets (y compris espèce exotique envahissante) et points durs à Bretteville-sur-Ay - pose de pieux à Bretteville-sur-Ay - pose de fascines à Bretteville-sur-Ay

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) souhaite pouvoir procéder à la pose d'aménagements doux sur les communes suivantes : Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay.

Ces communes sont soumises au phénomène d'érosion et présentent des enjeux non négligeables. Il est prévu :

- la pose de pieux à Saint-Germain-sur-Ay
- l'enlèvement de déchets (y compris espèce exotique envahissante) et points durs à Bretteville-sur-Ay
- la pose de pieux à Bretteville-sur-Ay
- la pose de fascines à Bretteville-sur-Ay

Ces travaux seront réalisés par une entreprise travaillant régulièrement sur ce type de chantier.

Un rapport détaillé est annexé à ce présent formulaire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La COCM s'inscrit dans une stratégie locale d'adaptation au changement climatique élaborée dans le cadre du projet Notre littoral pour demain. Avec l'élaboration du PLUI du territoire de Lessay, concerné par cette problématique, et une réflexion plus globale quant à l'adaptation ou la relocalisation du bâti, le territoire doit se préparer aux risques d'exposition des infrastructures et habitations.

L'objectif, à court terme, est d'atténuer l'impact des grosses déferlantes par grandes marées sur la dune et ainsi diminuer l'érosion du cordon dunaire. Les dispositifs seront installés à titre expérimental et fera l'objet de suivis en lien avec la DDTM 50. Ainsi, la limitation du phénomène d'érosion va permettre de planifier des actions à moyen et long termes pour l'adaptation et la relocalisation des enjeux des secteurs soumis à érosion.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Dans sa phase travaux, le projet se décomposera en quatre postes :

- le premier consistera à creuser une tranchée pour permettre l'implantation de pieux à Saint-Germain-sur-Ay, sur 350 m, au droit du hameau des carrières, parallèlement au cordon dunaire, à environ 10 m de la dune, au niveau de 12 m au-dessus du zéro des cartes CM, soit 6.26 m NGF.
- le deuxième consistera à enlever les points durs et déchets (1 espèce exotique envahissante incluse) du pied de dune à Bretteville-sur-Ay
- le troisième consistera à la pose de fascines sur le pied de dune
- le quatrième consistera à creuser une tranchée pour permettre l'implantation de pieux à Bretteville-sur-Ay, sur 350 m, au droit du hameau des carrières, parallèlement au cordon dunaire, à environ 10 m de la dune, au niveau de 12 m au-dessus du zéro des cartes CM, soit 6.26 m NGF.

Tous ces travaux seront réalisés en dehors de la saison estivale et de nidification de l'avifaune et notamment du gravelot à collier interrompu et de l'hirondelle des rivages, soit en dehors du 15 avril au 31 août.

Pour tenir compte de l'avifaune, mais également afin d'éviter les tempêtes hivernales et en fonction des hauteurs de marée, l'enlèvement des déchets et la pose des fascines seront réalisés entre la mi-mars et la mi-avril.

La pose des pieux se fera dans l'hiver ou à l'automne, en période de mortes-eaux

Les engins pour le transfert des matériaux circuleront exclusivement sur le bas de plage, sauf au niveau du lieu de pose des aménagements de façon à prendre le même espace de circulation.

Les accès des engins sur le DPM se feront via les cales existantes, au plus proches des zones de travaux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le dispositif mis en place n'assure pas une protection totale et définitive du trait de côte qui pourra toujours reculer suite à une succession de tempêtes survenant à pleines mers de vives-eaux, comme au cours de l'hiver 2019-2020.

Des sessions d'entretien seront nécessaires en cas de casse. Les réparations éventuelles seront effectuées dans les mêmes périodes que les travaux, c'est à dire l'hiver/automne, en dehors des périodes du 15 avril au 31 août.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- une pré-évaluation des incidences Natura 2000
- une autorisation temporaire de circuler sur le domaine public maritime avec des engins motorisés

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- pose de pieux hydrauliques à Saint-Germain-sur-Ay : longueur; nombre de ligne ; nombre de rangée	350 m ; 1 ; 2
- pose de pieux hydrauliques à Bretteville-sur-Ay longueur; nombre de ligne ; nombre de rangée	630 m ; 1 ; 2
- enlèvement des points durs et déchets (linéaire)	630 m
- pose des fascines à Bretteville-sur-Ay nombre fascines longitudinales ; fascines transversales	42 ; 43

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Bretteville-sur-Ay : pieux, enlèvement  
points durs et déchets, fascines  
Saint-Germain-sur-Ay : pieux

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Projets sur le domaine public maritime  
Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II : - Havre de Saint-Germain-sur-Ay / Lessay ZNIEFF type I : Pointe de Saint-Germain-sur-Ay ; Dunes de Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bretteville-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Ay
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin pour partie
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des sites Natura 2000 suivants : - FR2500082 - Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur -Ay au Rozel - FR2500081 - Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay Carte jointe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	production de matériel du à l'enlèvement des points durs et des déchets. Les produits sont des natures suivantes : traverses de chemins de fer, buses béton, grillage, déchets divers, pierres de maçonnerie, anciennes clôtures, plante exotique envahissante (griffe de sorcière)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones de travaux peuvent abriter des nids d'oiseaux comme le gravelot à collier interrompu (GCI). Pour éviter les destructions et dérangements, la COCM n'effectuera pas les travaux pendant la période sensible de nidification (mi-avril à août). Ces habitats sont déjà soumis à la pression anthropique (circulation engins conchyliques/tracteurs plaisanciers, promeneurs, estivants). Incidences positives sur les habitats dunaires en phase d'exploitation en raison de la restitution de l'écosystème dunaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets sont situés à l'extérieur des sites Natura 2000. Pour évaluer les impacts sur un habitat ou espèce du FSD, une pré-évaluation des incidences Natura 2000 a été produite. Celle-ci ne révèle aucune incidence des projets sur les sites. Le docob du Havre de Saint-Germain et Landes de Lessay et le document unique du Littoral ouest Cotentin de Saint-Germain au Rozel mentionnent dans les actions possibles l'aménagement de méthodes douces pour limiter l'érosion des habitats dunaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise justement à lutter contre les risques de submersion marine, d'érosion et d'inondation des zones arrières littorales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets engendreront pendant la phase travaux des déplacements d'engins entre les cales et les zones de pose et d'enlèvement. Ces déplacements se feront en bas de plage, sur sable mouillé, en empruntant toujours le même linéaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les projets, par les déplacements d'engins et le travail des pelles mécaniques durant la phase travaux, seront une source de bruit temporaire. Cependant ces bruits ne représenteront pas de nuisance sonore. De plus, les travaux auront lieu en dehors de la saison estivale.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets, par les déplacements d'engins et le travail des pelles mécaniques durant la phase travaux, engendreront des émissions de gaz d'échappement, sans dépasser les seuils réglementaires. Cependant, aucune autre alternative n'est possible.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets, par la pose de pieux et de fascines, pourraient être susceptibles de modifier le patrimoine paysager. Cependant, les projets visent à conforter les dunes érodées ; ils auront pour vocation à maintenir ou restaurer les paysages dégradés A contrario, l'enlèvement des points durs et déchets va contribuer à redonner de la naturalité au cordon dunaire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où les travaux n'auront pas lieu en période estivale (mesure d'évitement), il y aura pas ou peu d'incidences sur les activités récréatives et touristiques. Les engins de travaux emprunteront les cales de mise à l'eau. Toutes les précautions nécessaires seront prises afin de limiter les conflits d'usage. La cale d'accès de Saint-Germain n'est pas utilisée par les engins conchylicoles. Pour l'autre cale, les horaires ne sont pas concomitantes avec l'utilisation des professionnels, surtout pour la fin de chantier à la marée montante.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de minimiser les incidences négatives du projet, les travaux s'effectueront en dehors de la période de reproduction des Gravelots à collier interrompu (GCI), c'est-à-dire de mi-avril à fin août. La COCM réalise depuis plusieurs années, via le GONM l'inventaire des GCI, et a la connaissance de l'emplacement des nids d'hirondelles de rivages en 2020.

Les conditions de chantiers seront précisées par le maître d'ouvrage dans le cahier des charges (localisation des accès, des zones de stationnement, etc.) et une personne veillera à la bonne exécution de celles-ci : En dehors de la période de travaux, les véhicules ne seront pas stationnés sur le domaine public maritime, Chaque véhicule sera équipé d'un kit antipollution, Aucun stockage de matériaux ou d'installation de cabane ne seront autorisés sur le domaine public maritime.

CF rapport annexe

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne semble pas justifier d'une évaluation environnementale car son objectif est en pleine cohérence avec les DOCOB des sites Natura 2000 (Havre de Saint-Germain et landes de Lessay et Littoral ouest Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel) sur l'action "Restauration des dunes érodées par la mise en place de technique dite "douce".

Les moyens d'atteindre cet objectif peuvent néanmoins être susceptibles d'impacter faiblement le milieu. C'est d'ailleurs pour éviter cela que la COCM a élaboré ce projet en concertation avec les acteurs référents et compétents au regard des différents enjeux : le CPIE du Cotentin, le GONm et les services de la DDTM50.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
pré-évaluation des incidences Natura 2000 dossier de demande d'examen au cas par cas

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Haye

le,

21/07/22

Signature

LE PRÉSIDENT  
HENRI LEMOIGNE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

